

N°364/2025

**NOMINATION D'UN SECOND REGISSEUR SUPPLEANT – REGIE PROLONGÉE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR LA PERCEPTION DES PRESTATIONS  
« RESTAURATION/CRÈCHE »**

**Le maire de la commune d'Avermes,**

**Vu** l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** le décret N°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics et aux régisseurs

**Vu** les articles R1617-1 à R1617-18 du code général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements territoriaux et des établissements publics locaux ;

**Vu** l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-BM du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements territoriaux et des établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 03 septembre 2001 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°4 du 14 décembre 2023 autorisant le maire à créer des régies communales,

**Vu** l'arrêté n°337/2015 du 4 septembre 2015 instituant une régie prolongée de recettes et d'avances pour la perception des prestations « Restauration/crèches » et son arrêté modificatif n°289/2023 du 28 août 2023,

**Vu** l'arrêté n°227/2025 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SEROUX, en tant que régisseur titulaire et madame Sylvaine PARBEL, en tant que régisseur suppléant,

**Considérant** que suite à des mouvements de personnel au sein de la collectivité il convient de procéder à la nomination d'un second régisseur suppléant,

**Vu** l'avis conforme de Monsieur le trésorier principal en date du 22 octobre 2025,

**A R R E T E**

**Article 1 :** A compter du 03 novembre 2025, Madame Angélique DUBOCAGE, adjoint administratif territorial contractuel, est nommée régisseur suppléant de la régie prolongée de recettes et d'avances pour la perception des prestations « restauration, crèche » avec pour mission de recouvrer les recettes énumérées, dans l'arrêté instituant ladite régie.

**Article 2 :** Madame Angélique DUBOCAGE ne percevra pas d'indemnité de responsabilité, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 mai 1993.

**Article 3** : Madame Angélique DUBOCAGE sera, conformément à

personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds et de la réglementation en vigueur, ID : 003-210300133-20251023-ARR\_364\_2025-AR

comptables reçues ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'elle effectue.

En cas de perception ou de paiements irréguliers constitutifs d'une comptabilité de fait, elle s'expose à l'engagement de poursuites pénales et d'une procédure disciplinaire.

**Article 4** : Madame Angélique DUBOCAGE sera tenue d'appliquer l'instruction interministérielle en vigueur codificatrice des règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités et de leurs établissements publics. Elle est tenue de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôles qualifiés.

**Article 5** – Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au trésorier principal de la collectivité
- à monsieur le Préfet

**Article 6** – La directrice générale des services et le comptable du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,  
Signé  
Jean-Luc ALBOUY.

Le régisseur titulaire,  
Signé  
Jean-Marc SEROUX

Le régisseur suppléant,  
Signé  
Sylvaine PARBEL.

Le régisseur suppléant,  
Signé  
Angélique DUBOCAGE.